Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 30 (2000)

Heft: 4

Artikel: Comment planifier sa retraite?

Autor: Probst, Jean-Robert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-826402

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

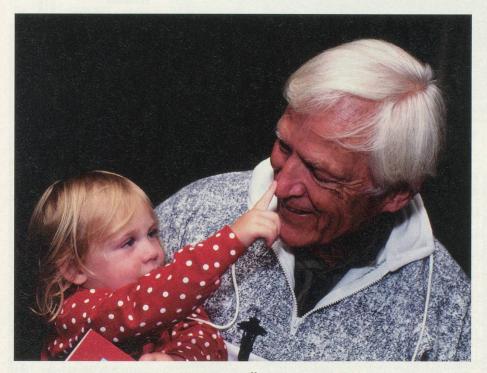
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Comment planifier sa retraite?

La situation des assurances sociales étant de plus en plus précaire, il est sage de prévoir aujourd'hui un financement complémentaire de sa retraite. A 40 ans ou à 80 ans, il existe toujours une possibilité d'améliorer ses revenus. Voici comment!



Une retraite sans soucis se prépare suffisamment tôt

ujourd'hui, on connaît parfaitement les problèmes qui se poseront dans le futur aux assurances sociales. Depuis 1996, l'AVS dépense chaque année plus qu'elle n'encaisse. Certes, les réserves atteignent encore 20 milliards de francs, mais elles vont fondre comme neige au soleil dans les prochaines années. Il restera 16 milliards en 2005, à peine plus de 2 milliards en 2010 et le déficit atteindra 28 milliards en 2015, compte tenu du «papy boom», si rien n'est entrepris d'ici là.

Naturellement, les spécialistes ont déjà réagi. Pour éviter une trop rapide érosion, on va augmenter la TVA, l'âge de la retraite des femmes et ouvrir des casinos (les bénéfices seront versés dans les caisses AVS).

Sans oublier l'or de la Banque nationale suisse et quelques autres recettes encore à trouver. Quant au 2° pilier (LPP), lui aussi menacé, il subira prochainement une révision faisant passer le taux actuel de 7,2% à 6,65%. Les heureux bénéficiaires de cette manne bienvenue toucheront donc 0,55% de rentes en moins d'ici à 2005 probablement.

Prestations gratuites

Le moment est donc venu de songer à planifier sérieusement sa retraite, en contractant un 3° pilier, une rente viagère, ou en investissant intelligemment l'hypothétique héritage du providentiel oncle d'Amérique. Comment planifier sa retraite?

Qui faut-il contacter pour placer son argent le plus judicieusement possible? De quelle manière gérer son 2° pilier en arrivant à la retraite? Autant de questions que l'on peut logiquement se poser face à l'offre des banquiers, des assureurs et des spécialistes en placements pour retraités.

Les grandes banques du pays sont peu intéressées par des placements «de pères de famille» ou de retraités, sauf si les sommes investies représentent un beau paquet de millions. A l'UBS par exemple, le compte personnel 60 Plus propose un taux de base atteignant 0,75% au lieu du 0,5% habituel. Une misère. Pourtant, les détenteurs de ce compte bénéficient de plusieurs prestations gratuites: relevé mensuel, attestation fiscale, ordres permanents. «Nous proposons un service de consultation financière, précise Edouard Duc, chef du service aux clients. Des spécialistes proposent une analyse globale de la situation des futurs investisseurs en optimisant l'aspect fiscal.» Coût des conseils: Fr. 200.l'heure et Fr. 950. – au minimum...

De son côté, la Banque cantonale vaudoise propose évidemment plusieurs solutions aux investisseurs à cheveux gris. L'offre est si vaste qu'il est difficile de conseiller tel ou tel produit, étant donné que chaque cas est différent. Les produits de bancassurance de la famille «Swissca» assurent des rendements, sur dix ans, qui se situent aux environs de 3 à 3,5% en prenant pour base une prime annuelle minimale de Fr. 3600.—.

Il est également possible de verser une prime unique minimale de Fr. 10 000.— par an avec le produit «BCV Security III», une assurancevie liée à une allocation d'actifs, pour un rendement minimal de 3%. Evidemment, face aux 7,2% légaux du 2° pilier, ces rendements paraissent bien maigres. La BCV conseille également d'avoir recours à un planificateur financier joliment baptisé

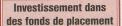


POUR TOUTES LES PERSONNES NÉES

entre

1925

La popularité des fonds de placement est de plus en plus grande. Nous vous offrons cette forme d'épargne rentable assortie d'une garantie de capital minimal, protection risque incluse, et malgré tout sans visite médicale. Si vous avez entre 50 et 75 ans, vous devez absolument lire ce qui suit.



Vos apports réguliers sont désormais investis dans des fonds de placement soigneusement sélectionnés. Tous les revenus de ces fonds vous appartiennent. Réinvestis dans ces mêmes fonds, ils vous rapportent de nouveaux bénéfices. Les perspectives de rendement sont nettement plus séduisantes que celles d'un placement de capital conventionnel.

Revenus exonérés d'impôts

Vous n'aurez à payer aucun impôt sur le revenu et aucun impôt sur le revenu et aucun impôt anticipé sur les produits des intérêts de ce placement de capital. La police année de naissance a en effet été reconnu par l'Office fédéral des assurances privées et autorisé officiellement comme assurance-vie fiscalement privilégiée du fait que nous avons doté cette fort intéressante forme de placement d'une couverture d'assurance sur la vie.

Veuillez noter que les chiffres du tableau ci-contre tiennent compte des primes investies dans le capital-risque en cas de décès.





Plan de placement à perspectives de rendement élevées moyennant des cotisations mensuelles modiques

Avoir en parts probable au bout de 10 ans moyennant les cotisations suivantes: Fr. 50, Fr. 100 Fr. 200 ou Fr. 500									
Homme	Fr. 50	Fr. 100	Fr. 200	Fr. 500	Femme	Fr. 50	Fr. 100	Fr. 200	Fr. 500
1	par mois	par mois	par mois	par mois	1	par mois	par mois	par mois	par mois
Votre âge actuel	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Votre âge actuel	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
50	7204	14408	28817	72399	50	7302	14604	29209	73388
51	7188	14378	28756	72244	51	7287	14574	29149	73236
52	7159	14319	28636	71945	52	7279	14558	29117	73156
53	7136	14274	28547	71718	53	7264	14527	29056	73003
54	7107	14214	28430	71422	54	7255	14512	29024	72922
55	7077	14156	28313	71127	55	7240	14482	28963	72770
56	7048	14098	28195	70831	56	7225	14451	28903	72616
57	7012	14026	28051	70468	57	7217	14435	28870	72535
58	6977	13954	27909	70108	58	7202	14405	28810	72380.
59	6935	13871	27742	69684	59	7179	14361	28720	72156.
60	6887	13775	27550	69201	60	7164	14330	28660	72004.
61	6840	13680	27361	68725	61	7143	14287	28573	71784.
62	6781	13562	27125	68129	62	7122	14243	28487	71567.
63	6716	13433	26867	67479	63	7093	14187	28374	71282.
64	6634	13270	26539	66653	64	7064	14131	28262	70998.
65	6541	13084	26168	65716	65	7024	14047	28095	70577.
66	6427	12855	25712	64561	66	6975	13951	27901	70088.
67	6304	12609	25219	63046	67	6913	13828	27654	69466.
68	6168	12338	24676	61691	68	6839	13679	27357	68717.
69	6018	12035	24071	60177	69	6759	13519	27039	67912.
70	5858	11714	23431	58578	70	6668	13337	26676	66995.
71	5687	11373	22748	56868	71	6567	13134	26270	65973.
72	5511	11023	22046	55112	72	6457	12914	25827	64856.
73	5332	10665	21331	53327	73	6332	12665	25328	63320.
74	5145	10291	20582	51453	74	6200	12401	24801	62006.
75	4955	9910	19822	49553	75	6062	12126	24253	60630.
Les prestations sont assurées par FORTUNA, leader dans les assurances liées à des fonds de placements en Suisse.									

IMPORTANT: Le calcul de la prestation probable repose sur un rendement de fonds moyen estimé à 7%, mais qui ne saurait toutefois être garanti à l'avenir. Alors qu'un rendement supérieur conduit à une prestation plus importante à l'échéance de la durée d'assurance, un rendement inférieur donne lieu au versement d'un capital en cas de vie moins important. Dans tous les cas, nous vous garantissons un capital en cas de vie égal au montant du capital versé en cas de décès et ce indépendamment du développement du marché des capitaux survenu entretemps.

Vos avantages:

- 1. Couverturerisque incluse
- 2. Sans examen médical
- 3. Capital minimal garanti dans 10 ans
- 4. Rendement élevé grâce à l'épargne dans des fonds de placement
- 5. Revenus de capitaux intégralement versés
- 6. Revenus exonérés d'impôts – autorisation officielle

Couverture risque incluse

Pour plus de sécurité pour votre conjoint ou partenaire, respectivement votre famille, ce placement de capital est doté, dès la troisième année d'assurance, d'une couverture-risque en cas de décès (remboursement durant les deux premières années de toutes les primes déjà versées plus 10% d'intérêt annuel). Jusqu'à Fr. 100'000.— de capital-décès (Plans d'épargne Senior FORTUNA éventuellement déjà existants inclus), nous n'exigeons aucun examen médical.

Sécurité garantie

Quelle que soit l'évolution du marché des capitaux, FORTU-NA vous garantit, à l'échéance de 10 ans de votre plan de placement, un capital minimal égal au montant de la couverturerisque garantie. Voici un avantage qu'aucune banque n'est à même de vous offrir.



Renseignements immédiats/ Numéro gratuit

0-800 881 882

Fax: 0-800-888-020

Nous sommes à votre service 24 h sur 24 et même le week-end.



Demande d'évaluation

Oui, j'aimerais en savoir davantage sur la police année de naissance. Veuillez m'envoyer gratuitement et sans engagement par la poste l'ensemble de la documentation ainsi qu'une évaluation personnalisée. Les perspectives de rendement et les garanties qui m'intéressent sont celles correspondant à l'apport mensuel suivant: | Fr. 50.- | Fr. 100.- | Fr. 200.- | Fr. 500.- | Ir. 200.- | Ir. 20

Monsieur □ Madame Nom: Prénom: Date de naissance (important pour le calcul de l'offre):

Rue/N": NPA/localité: Téléphone durant la journée:

Je désire être informé des nouveautés par e-mail: @ Veuillez envoyer ce coupon à: GENERALI Direct, Case postale 76, 8800 Thalwil

«Private Banking». Chaque cas est différent, c'est pourquoi il est impossible, dans le domaine des investissements privés, de généraliser. Vous obtiendrez les renseignements personnalisés au guichet de la banque.

La Banque Cantonale de Genève propose aussi un compte privé «Aînés» offrant plusieurs prestations à cette catégorie de clients. «C'est le compte idéal pour recevoir ses revenus et effectuer ses paiements, mentionne la publicité de la BCG. Grâce à son taux d'intérêts élevé et à la gratuité de sa gestion, le compte privé Aînés offre, sur la place, le meilleur rapport coût/rendement de sa catégorie.»

En fait, si le taux d'intérêt n'excède pas 0,75%, l'établissement genevois offre la gratuité des relevés trimestriels et des frais de gestion. Comme partout ailleurs, des conseillers de gestion proposent leur aide (rémunérée) pour améliorer le rendement de vos économies ou placer votre argent.

La fortune du 2^e pilier

Faut-il oui ou non retirer son 2° pilier à l'âge de la retraite? La réponse dépend en fait de l'espérance de vie. Comme les retraités touchent chaque année le 7,2% de la somme accumulée durant les années de travail, il vaut la peine de choisir le versement sous forme de rente... à condition de vivre vieux. Il faut savoir qu'en cas de décès, la veuve du rentier du 2° pilier ne touchera que le 60% de la somme restante et que ses héritiers ne recevront pas un sou.

En choisissant de retirer la somme globale, chacun la gère à sa convenance, ce qui représente un gage de liberté. Il est alors prudent de s'entourer de conseillers professionnels.

Les banques Raiffeisen, qui viennent de fêter leur centième anniversaire, ont compris qu'il était urgent de conseiller les préretraités et les retraités disposant d'une petite fortune lorsqu'ils choisissent de retirer leur 2º pilier. A ce sujet, il faut savoir que certaines caisses n'autorisent pas le retrait global et qu'il faut, en tous les cas, mentionner le choix du retrait trois ans avant de prendre sa retraite. Il faut savoir également que le fisc se sert au passage, lorsqu'un retraité décide de s'approprier son 2e pilier. En fait, le taux d'imposition varie d'un canton à l'autre (voir encadré).



Les 2e et 3e piliers permettent d'envisager l'avenir avec sérénité

«Il est même possible de planifier sa retraite anticipée», dit Christian Duby, responsable du département Assurance Raiffeisen. Effectivement, c'est prévu dans la 10° révision, moyennant toutefois une réduction de 6,8% de la rente AVS par année. «Afin d'optimiser le rendement de leur avoir, les rentiers doivent tenir compte de quatre éléments essentiels: les assurances, les placements, la fiscalité et les droits de succession. Selon les clients, nous conseillons de diversifier les placements entre obligations et actions.

L'idéologie des banques Raiffeisen se résume en une phrase: «Pas de profit à tout prix!» Ce n'est pas un hasard si les petits clients sont de plus en plus nombreux à faire confiance à cette institution, qui est encore à l'échelle humaine. Les seniors apprécient à leur juste valeur les conseils empreints de sagesse: «Ces clients ont besoin d'un rendement régulier de leurs fonds. On propose donc de placer une grande partie de leur argent en obligations pour la sécurité et une petite partie en actions, plus rentables, mais plus aléatoires.»

Un système élaboré de plan financier est actuellement mis en place dans les banques Raiffeisen. Il sera opérationnel dès le mois d'octobre prochain.

LE 2º PILIER, CIBLE DU FISC

Si vous avez décidé de retirer votre 2° pilier en une seule fois, parvenu à l'âge de la retraite, il faut savoir que le fisc va se servir au passage. Le pourcentage de l'impôt varie sensiblement d'un canton à l'autre. Exemple avec un retrait de Fr. 100 000.–.

Vaud: c'est le plus gourmand. L'impôt sera de Fr. 11119.- (11,1%). Fr. 6795.-(6,8%). Jura: cela baisse sensiblement. L'impôt sera de 4928.-15%1. Genève: canton situé dans la moyenne. Impôt de (4,6%). Valais: à peine moins important, avec 4663.-3276.-(3,3%). Neuchâtel: le canton est généreux. L'impôt est de 2680.-Fribourg: le canton le plus «généreux». Impôt de (2,7%).

Selon la somme, il vaut la peine de déménager quelque temps avant le retrait. A moins que, dans le futur, l'harmonisation fiscale ne remette les pendules à l'heure.